

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-139

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et du tourisme	0	2 160 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Plan 'France Très haut débit'	0	0
Statistiques et études économiques	0	280 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Stratégie économique et fiscale	0	400 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	0	2 840 000
SOLDE	-2 840 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de garantir le respect de la norme de dépense en valeur de l'État sous-jacente au projet de loi de finances, le présent amendement procède à une minoration de 2 840 000 € des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission. Cette minoration est répartie de la façon suivante :

- 2 160 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Développement des entreprises et du tourisme ».
- 280 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Statistiques et études économiques ».
- 400 000 € en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur le programme « Stratégie économique et fiscale ».